

**SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

**REQUALIFICATION DES PLACES DE PAMIERS-DEMANDES DE  
SUBVENTION – SECTEUR PLACE DE LA REPUBLIQUE – RUE  
CHARLES DE GAULLE**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 1 Procurations : 6	Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 8	3-3

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation : 13 décembre 2023**

**Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Gérard BORDIER - Françoise PANCALDI - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN.**

**Procurations : Michèle DUPUY à Henri UNINSKI - Martine-GUILLAUME à Fabrice BOCAHUT - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Xavier MALBREIL à Daniel MEMAIN.**

**Absente excusée : Michèle GOULIER.**

**Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.**

Madame le Maire expose que, après avoir rencontré les partenaires financiers de la ville, il y a lieu de déposer des demandes de subventions pour plusieurs phases de la requalification des places.

Vu la Loi de finance 2023 et le projet de Loi de finance 2024,

Vu le dispositif pour l'aménagement et la qualification environnementale d'espaces publics résilients de la nouvelle génération de Politique Contractuelle Territoriale Occitanie 2022-2028 qui a vocation à décliner le Pacte Vert Occitanie dans chacun de nos territoires et inviter nos partenaires territoriaux à s'engager dans une démarche de progrès, en faveur du changement de modèle de développement, pour réussir ensemble le rééquilibrage territorial et favoriser l'adaptation et la résilience aux impacts du changement climatique,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Ariège en date du 29 juin 2007 définissant les subventions en matière d'aménagements urbains,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération approuvée lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2023 « Validation phase avant-projet définitif (APD) - projet de requalification des places de Pamiers »,

Vu la rencontre avec les partenaires financeurs en date du 29 novembre 2023,

Le projet de « requalification des places de Pamiers secteur place de la République - rue Charles de Gaulle », à réaliser en 2024 et 2025, est éligible aux dispositifs de financement de :

- L'Etat :

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – année 2024.

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – année 2024.

Fonds Vert : axe 2 – renaturation des villes et des villages.

- Du Conseil Régional Occitanie/Midi Pyrénées - Aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients,

- Du Conseil Départemental de l'Ariège - aménagement espace public,

- De l'Agence de l'eau Adour Garonne – renaturation et désimperméabilisation,

- De la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP)- fond de concours).

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	€ HT	Financier	€ HT	%
Levé topo CLARAC GEOMETRE	7 785,00	EUROPE FEDER 60% max	911 354,37	34,44%
Etudes de sol GFC	17 000,00	ETAT DETR 2022 sur bornes marché subvention déjà notifiée	39 678,00	1,50%
Géodétection des réseaux TECNISOL	13 360,00	Fonds vert 30% - axe 2 -- renaturation des villes et des villages.	178 433,33	6,74%
Diagnostic réseau d'eau pluviale SOLUTION CANA	11 651,50	ETAT DSIL - 2024	350 000,00	13,23%
MOE ATELIER GAMA 9,59%	247 315,20	ETAT DETR - 2024	150 000,00	5,67%
Archéologie préventive	0,00	REGION 100k€ par tranche de 2 ans	100 000,00	3,78%
Travaux d'aménagement MOE Gama hors renaturation	1 245 191,66	Conseil Départemental de l'Ariège 80k€ par place	80 000,00	3,02%
Travaux d'éclairage public MOE SDE09 (estimation GAMA)	47 800,00	CCPAP 10k€ par an	10 000,00	0,38%
Travaux d'aménagement MOE Gama de renaturation	594 777,75	Agence de l'eau 50% renaturation et désimperméabilisation	297 388,88	11,24%
MOE NALDEO contrôle d'accès et bornes marché	15 960,00			
Travaux contrôle d'accès et bornes marché	445 227,10	Autofinancement	529 213,64	20,00%
<b>Total Opération</b>	<b>2 646 068,21</b>	<b>Total Opération</b>	<b>2 646 068,21</b>	<b>100,00%</b>

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès :

- De l'Etat :

Dans le cadre du Fonds Vert - axe 2 renaturation des villes et des villages - pour un montant de 178 433,33 €.

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – année 2024 pour un montant de 350 000 €.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – année 2024 pour un montant de 150 000 €.

- Du Conseil Régional Occitanie/Midi Pyrénées – aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients - pour un montant de 100 000 €.

- Du Conseil Départemental de l'Ariège – aménagement espace public pour un montant de 80 000 €.

- De l'Agence de l'eau Adour Garonne – renaturation et désimperméabilisation pour un montant de 297 388,88 €.

- De la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP) – fonds de concours pour un montant de 10 000 €.

**Le conseil municipal,**

Après avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20231219-24\_16996-DE  
Date de télétransmission : 02/01/2024  
Date de réception préfecture : 02/01/2024

**Article 1** : Valide le plan de financement dénommé « requalification des places de Pamiers – secteur place de la République - rue Charles de Gaulle » tel que présenté ci-dessus.

**Article 2** : Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de :

- De l'Etat :

Dans le cadre du Fonds Vert - axe 2 - renaturation des villes et des villages - pour un montant de 178 433,33 €.

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – année 2024 pour un montant de 350 000 €.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – année 2024 pour un montant de 150 000 €.

- Du Conseil Régional Occitanie/Midi Pyrénées - aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients - pour un montant de 100 000 €.

- Du Conseil Départemental de l'Ariège – aménagement espace public - pour un montant de 80 000 €.

- De l'Agence de l'eau Adour Garonne – renaturation et désimperméabilisation - pour un montant de 297 388,88 €.

- De la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP) fonds de concours - pour un montant de 10 000 €.

**Article 3** : Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le vingt décembre deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 20 décembre 2023

Le Maire,  
Frédérique THIENNOT



La secrétaire de séance,  
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le 03 Janvier 2024  
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture  
009-210902250-20231219-24\_16996-DE  
Date de télétransmission : 02/01/2024  
Date de réception préfecture : 02/01/2024